

**Directeurs d'Ehpad
Collaborateurs comptables
et financiers
Chargés de mission dans les ARS
et les Départements**

**Une journée pour
TOUT
COMPRENDRE
du CPOM
et de l'EPRD**

En route pour 2017

Paris - Lille - Nice - Rennes - Lyon
Marseille - Rodez - Quimper - Metz
Bordeaux - Tarbes

Êtes-vous prêt(e) ?

Bientôt, les CPOM remplaceront
les conventions tripartites.

POURQUOI SE FORMER ?

Les Ehpa et les Ehpad vont maintenant signer avec l'ARS et le Département, pour une durée de 5 ans, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui définit les grandes orientations de la politique de l'établissement... et les moyens dont il disposera.



Les moyens, il en est d'ailleurs question dans l'EPRD, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses. Ce nouvel outil, indissociable du CPOM, permettra de planifier les ressources de l'établissement en partant de son activité réelle.

Tout le monde est concerné, que le gestionnaire ait un ou plusieurs établissements, qu'il soit implanté dans un seul ou dans plusieurs départements... Mais avant de se lancer, mieux vaut bien se préparer. Et c'est pour vous aider à tout comprendre du CPOM et de l'EPRD que nos intervenants chevronnés ont préparé un module d'une journée permettant à la fois de faire le point sur les grands enjeux de cette réforme et de mieux saisir les implications concrètes pour votre (vos) établissement(s).

Luc BROUSSY, directeur d'EHPA Conseil et Formation

OBJECTIFS

- Apprendre à différencier conventions tripartites et CPOM
- S'appropriier les nouvelles étapes de la procédure budgétaire
- Comprendre la mécanique et les enjeux de la nouvelle réglementation budgétaire et comptable des Ehpad
- Maîtriser les outils de gestion financière indispensables à la bonne réalisation de l'EPRD
- Echanger et mutualiser les expériences sur la mise en œuvre de la réforme

LES FORMATEURS



Katy GIRAUD

Consultante et formatrice dans le secteur médico-social depuis plus de 10 ans, c'est elle qui a accompagné la négociation puis la signature du premier CPOM en France avec la Mutualité française Ardèche. Depuis, elle intervient régulièrement sur ces sujets, notamment au sein de l'*Executive master* « Politiques du vieillissement et Silver économie » de Sciences Po.



Jean-Pierre HARDY

Chargé d'enseignement à Sciences Po et à l'EHESP, auteur de l'ouvrage de référence *Financement et tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux* (4^e édition, Dunod, 2015) et ancien directeur délégué en charge des solidarités au développement social à l'Assemblée des départements de France (ADF)

COMMENT RÉUSSIR SON CPOM ?

Partie 1 - Toute la vérité sur les CPOM : maîtrisez les principes généraux

- Un CPOM, à quoi ça sert ?
- Le CPOM dans les textes
- Un CPOM, pour qui ? Pour combien de temps ?
- La pluriannualité expliquée
- Prêt pour une dotation globalisée ?

Partie 2 - Les 5 étapes à ne pas manquer pour signer un CPOM

- Comment rédiger un diagnostic pertinent ?
- Valorisez vos objectifs
- Remettez à plat votre budget : le budget base zéro
- Rédigez le contrat : les dispositions incontournables
- Nos conseils pour la négociation de votre CPOM

Partie 3 - Améliorez votre gestion grâce au CPOM

- Les apports de la nouvelle procédure budgétaire
- Quels indicateurs de suivi ?
- Le dialogue de gestion : instant clé de la vie du CPOM ?
- Les erreurs à ne pas commettre

TOUT SAVOIR SUR L'EPRD

Partie 1 - Comprendre les enjeux et l'architecture de l'EPRD

- Les différences composantes de l'EPRD dans le secteur médico-social
 - Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP), ancien budget principal - Le(s) comptes de résultat(s) prévisionnel(s) annexe(s) (CRPA), ancien(s) budget(s) annexe(s) - Le tableau de passage des résultats prévisionnels du CRPA et des CRPP à la capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle commune - Le tableau de financement prévisionnel, qui correspond aux anciennes sections d'investissement - Le fond de roulement prévisionnel.
- Quels EPRD dans les EHPAD multi-sites sous un même CPOM
- EPRD et services gérés en commun dont frais de siège social

Partie 2 - Le nouveau calendrier de la procédure budgétaire

- Le rythme de l'EPRD
- Les processus de validation de l'EPRD
- Les critères d'appréciation des déséquilibres financiers
- Délai de transmission du compte financier et affectation des résultats
- EPRD et la fin des sections d'imputation tarifaire dans les EHPAD
- EPRD et tarification "à la ressource"

Partie 3 - Dégager une capacité d'autofinancement pour une politique d'investissement sur le long terme

- La maîtrise des outils d'analyse financière comme préalable à la réalisation de l'EPRD (CAF, FRI, FRE, BFR...)
- L'étude du bilan financier (principes, construction, interprétation...)
- Le tableau de financement
- La méthodologie d'élaboration du PGFP
- L'analyse du PGFP et le lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Une journée pour TOUT COMPRENDRE du CPOM et de l'EPRD

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par fax au 01 40 21 07 36 - ou par courrier à EHPA Formation, 55 bis, rue de Lyon, 75012 Paris
Renseignements : Céline Gaonach - 01 40 21 72 11 - celine.gaonach@ehpa.fr

Prix de la journée de formation : 390 euros - Ce prix comprend la formation, le repas et les documents.
Paiement par chèque ou virement à l'ordre de EHPA Formation, qui m'adressera la confirmation d'inscription.
La facture correspondante (valant convention de formation) me sera envoyée après service rendu



Je profite de l'offre «Formation + Abonnement»

Pour compléter l'analyse des sujets propres à vos missions en Ehpad, nous vous proposons de profiter de l'offre «**Formation + Abonnement au Mensuel des Maisons de Retraites**». Prix de la journée de formation + Abonnement au MMR : 500 € (au lieu de 520 €).



Le Mensuel des
Maisons de Retraite

Je m'inscris seulement à la formation CPOM

Je m'inscris uniquement à la formation « Une journée pour tout comprendre du CPOM et de l'EPRD » **Prix de la formation : 390€**

Lieu de la formation

- Lille - **Vendredi 6 janvier 2017**
- Nice - **Vendredi 20 janvier 2017**
- Paris - **Mercredi 25 janvier 2017**
- Rennes - **Vendredi 27 janvier 2017**
- Lyon - **Mercredi 1^{er} février 2017**
- Marseille - **Jeudi 2 février 2017**
- Rodez - **Jeudi 9 mars 2017**
- Quimper - **Mardi 14 mars 2017**
- Metz - **Jeudi 30 mars 2017**
- Bordeaux - **Jeudi 6 avril 2017**
- Tarbes - **Mardi 25 avril 2017**

Mme M. Fonction :

E-mail :

Tél : Fax :

Adresse de facturation Public Privé

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél :

- **Public visé** : Directeurs d'Ehpad - Collaborateurs du siège des groupes - Chargés de mission dans les ARS et les Départements
- **Objectif de la formation** : Comprendre l'intérêt et les enjeux du CPOM et de l'EPRD
- **Modalités de suivi, d'exécution et d'évaluation** : Questionnaire sur l'évaluation de la journée complété par les participants - Socle documentaire remis aux participants
- **Méthodes pédagogiques** : Débats - Exposés - Analyses de cas - Questions/réponses avec les participants.

Formation d'1 journée - 7h00 - Conditions d'annulation sur demande - enregistrée sous le numéro 11 75 464 24 75, auprès du préfet d'Idf. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. À noter : la session sera annulée avant la date prévue si le nombre de personnes inscrites est inférieur à 15.